



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la ville de Danville, que le règlement numéro 2023-350 adopté par la Ville de Val-des-Sources le 1^{er} mai 2023, décrétant l'annexion d'une partie du territoire contigu de la Ville de Val-des-Sources dans le secteur de la rue de l'Ardoise, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

QUE ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 1^{er} novembre 2025, tel qu'en fait foi l'avis publié le 1^{er} novembre 2025 à la Gazette officielle du Québec (Partie 1, 1^{er} novembre 2025, 157^e année).

QUE la description du territoire visé par l'annexion est disponible à l'Hôtel de ville, au bureau du greffe municipal.

QUE l'annexion entre en vigueur le jour de la publication de l'avis d'approbation du ministre à la Gazette officielle du Québec, soit le 1^{er} novembre 2025.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Danville, ce 4^e jour de novembre 2025

Isabelle Tremblay
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché le 4 novembre 2025, aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 novembre 2025.

Isabelle Tremblay
Greffière